

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE
Séance du 30 JUIN 2017

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	26/06/2017
Date d'affichage	04/07/2017

L'an deux mil dix sept, le trente juin, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., M. LEPRINCE R., Mme SERRE F., M. VOILQUIN A., M. KNAJDER M., Mme GAND E., Mme BAVOUX F., Mme ROUX A, M. LEPAGE P., Mme LULLO E. . Mme NAWROCKI B., M. LEPAGE J-N., .

Absents excusés : M. HENRY Gilles donnant pouvoir à Mme GUERMEUR Michèle, M. WATRIN Frédéric donnant pouvoir à Mme GAND Evelyne, M. VOILQUIN Alain donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude, M. LEPAGE Pascal donnant pouvoir à Mme NAWROCKI Béatrice

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

ECOLE : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le maire informe le conseil municipal que l'organisation du temps scolaire arrêtée en 2014 ne pouvait excéder 3 ans. La question a donc été évoquée lors du conseil d'école qui s'est tenu le 15 juin 2017.

La suppression du mercredi matin a été votée à l'unanimité par les 18 personnes enseignants, parents et élus présents. Le retour à la semaine de 4 jours a donc été choisi, seules 5 personnes souhaitaient que les enfants aient classe le samedi matin en remplacement du mercredi.

Le maire fait part au conseil municipal de son échange téléphonique avec le conseil régional qui l'a informé que le retour à la semaine de 4 jours était impossible en raison de la signature récente du nouveau marché des transports scolaires.

Après délibération, le conseil municipal confirme, à l'unanimité, le choix du conseil d'école, à savoir le retour à la semaine de 4 jours.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20170630-2017-06-2-D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017